

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Les établissements privés satisfaits de la démarche Koho-Nlend

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

LES promoteurs des établissements privés commencent à voir un peu plus clair, après leur rencontre, vendredi dernier, avec Mme Prisca Koho-Nlend, ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme. Ces établissements privés qui accueillent, aux frais de l'État, des étudiants et autres apprenants économiquement faibles contre versement des allocations d'études, sont sous tension de trésorerie.

Mme Koho-Nlend a eu à examiner ce dossier à partir du travail d'une commission d'enquête. " Nous avons été reçus par Mme la ministre pour une mise au point par rapport aux arriérés de paiements et de quelques malentendus sur l'évolution du dossier", s'est déclaré satisfait Marcel Mbeke, président du Collectif des établissements d'aide à la scolarité. Soit un reliquat au titre de l'année 2018-2019, et des arriérés de 2019-2020 non versés pour plusieurs raisons. Avant d'ajouter: "Le dossier est sur la bonne voie. Les chefs d'établisse-

ments seront contents. Et nous le savons très bien que c'est une femme de parole. Ce n'est pas la première fois qu'elle nous reçoit. L'année dernière elle nous avait reçus et on avait eu gain de cause. Nous sortons de son cabinet édifiés".

En effet, aux Affaires sociales depuis décembre 2019, Mme Prisca Koho-Nlend a initié, avec le concours de ses collègues du gouvernement, la régularisation desdits arriérés de paiement. Dans un souci de transparence, d'équité et d'égalité des chances, Mme Koho-Nlend a décliné l'orientation actuelle du gouvernement: que l'aide aille réellement aux Gabonais économiquement faibles; qu'elle ne soit plus distraite par les familles aux revenus acceptables. D'où son souci de clarifier pour les éliminer, les irrégularités et dysfonctionnements constatés.

Accélérer les paiements des arriérés et raccourcir les délais de paiement pour les prestations à venir, tel est son objectif.



Photo: DR

Instant d'échanges entre la ministre Prisca Koho-Nlend et le Collectif des établissements de formation.



*Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Direction Nationale
Commission Générale*

Sélection Nationale Ouverte n° 02/BEAC/DN.GAB/DPMG/SNO/Prest/2021 pour la réalisation de sondages géotechniques et des levés topographiques sur les sites devant abriter les immeubles Siège de la COBAC et de l'Agence de la BEAC à Mouila

En vue de la construction du Siège de la COBAC, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale souhaite recruter, sur fonds propres, une entreprise, spécialisée pour la réalisation des sondages géotechniques et des levés topographiques. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition. La présente sélection est subdivisée en quatre lots indépendants ainsi qu'il suit :

- lot 1 « sondages géotechniques à Libreville » ;
- lot 2 « sondages géotechniques à Mouila » ;
- lot 3 « levés topographiques à Libreville » ;
- lot 4 « levés topographiques à Mouila » ;

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la *sélection sur la base du coût de la proposition*.

Les Prestataires intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Direction Nationale pour le Gabon
Service de Gestion Administrative des Marchés
SGAM, 5^{ème} étage, portes 518/513 et 4^{ème} étage, porte 412
Avenue Jean Paul II
☒ : BP 112 Libreville - GABON
☎ : + 241 01 76 13 52/01 76 02 06
☎ : +241 01 74 45 63
@ : sgam_dnlbv@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de *cinquante mille (50 000) francs CFA par lot*. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, sur rendez-vous en raison des contraintes sanitaires en vigueur.

Les visites de site obligatoires se tiendront **le mercredi 19 mai 2021 à 11 heures** à Libreville et **le vendredi 21 mai 2021 à 11 heures** à Mouila pour les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission. Lesdites visites doivent se dérouler avant la date limite de dépôt des soumissions et les prestataires doivent en informer la BEAC LIBREVILLE, au plus tard deux jours avant leur passage :

- par courriel à l'adresse suivante : sgam_dnlbv@beac.int
- par téléphone aux numéros : 00241 01 76 02 06 – 00241 01 76 13 52

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard **le lundi 07 juin 2021 à 12 heures** (heure de Libreville). Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - LIBREVILLE
BUREAU D'ORDRE, 8^{ème} étage, PORTE 822,
☒ : Avenue Jean Paul II – BP 112 Libreville – GABON

Les soumissions seront ouvertes en *deux phases*. Les plis administratifs et techniques seront ouverts, le **lundi 07 juin 2021 à 13 heures** à la Direction Nationale de la BEAC à Libreville. Les plis financiers, pour les offres jugées conformes, seront ouverts **le lundi 14 juin 2021 à 13 heures**. Les séances d'ouverture ne seront pas publiques en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.



Libreville,
Le Président de la Commission,